MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 21 mars 2023

Deux consortiums retenus dans le cadre de l'appel à projets COLIBRI de munitions télé-opérées lancé par l'Agence de l'innovation de défense

- **L'Agence de l'innovation de défense (AID) a sélectionné deux consortiums d'entreprises dans le cadre de l'appel à projets COLIBRI, lancé en mai 2022 par l'AID et la Direction générale de l'armement (DGA), visant à faire émerger rapidement des solutions françaises de munitions télé-opérées, disponibles à bas coût, faciles d'emploi et capables de neutraliser des cibles légères dans un périmètre de 5 km.**
- **Le projet porté par les sociétés MBDA et NOVADEM et le projet développé par NEXTER et une société française de drones ont été retenus parmi 19 propositions industrielles.**
- **Les premières démonstrations, attendues d'ici à fin 2023, permettront à l'AID et à la DGA d'évaluer la pertinence des propositions industrielles vis-à-vis du besoin opérationnel.**
- **Cet appel à projet illustre le recours à l'innovation pour « faire autrement » : pas de spécifications techniques mais la description des effets à produire, ambitieux tant dans les effets que dans les délais, prise en compte du coût récurrent comme facteur dimensionnant (la solution devant présenter un coût global d'utilisation significativement inférieur aux armements actuellement utilisés).**

La sélection de deux projets complémentaires permet à la DGA d'explorer plusieurs axes technologiques et opérationnels. Cette démarche ouvre la voie à une réponse rapide et efficace aux besoins exprimés par les armées.

Le projet proposé par MBDA et NOVADEM présente une munition reprenant les technologies d'un drone à voilure tournante. Cette solution favorable à la manœuvrabilité et une utilisation par le fantassin, permettra d'explorer des cas d'usages en environnement urbain ou moins ouvert.

Le projet proposé par NEXTER et une société française de drones vise, quant à lui, à adapter un drone de surveillance à voilure fixe. Cette solution favorable à l'endurance devrait permettre d'explorer des cas d'usage en environnement ouvert et possiblement plus vaste.

Les deux projets intègrent une charge pyrotechnique. Les premières démonstrations de ces munitions télé-opérées sont envisagées pour fin 2023. Elles vont permettre d'alimenter la connaissance des capacités de ces types de solutions d'un point de vue technique et opérationnel, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de mise en œuvre. Ces projets concourront à préparer le ministère des Armées à l'acquisition de ces nouveaux armements.

Qu'est-ce que l'Agence de l'innovation de défense ?

Placée sous la responsabilité du délégué général pour l'armement, l'Agence de l'innovation de défense (AID) a été créée le 1er septembre 2018. L'Agence de l'innovation de défense est une organisation du ministère à compétence nationale. Elle fédère les initiatives

d'innovation du ministère en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des démarches d'innovation. Tout en poursuivant les travaux relatifs à l'innovation technologique sur le temps long, l'agence est le capteur des innovations d'opportunité au bénéfice de tous les utilisateurs finaux quels que soient leurs domaines : conduite des opérations, équipements, soutien, fonctionnement, administration.

Contact media :

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICoD
Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15